## REÇU EN PREFECTURE le 18/07/2023

Application agréée E-legalite.com 99\_AR-091-219104619-20230717-ARRAG162023



ARR-AG 16/2023

# ARRETE portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas FOUQUE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le Maire de la commune d'Ollainville (Essonne),

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté ARR-AG 11/2020 du 4 juin 2020 donnant délégation partielle de fonction à Monsieur Nicolas FOUQUE, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant l'absence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire de la Commune, lundi 21 août au lundi 28 août 2023 inclus.

## ARRETE

### Article 1er:

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, délègue sous sa surveillance et sa responsabilité ses fonctions à Monsieur Nicolas FOUQUE, 5ème Adjoint, durant son absence du lundi 21 août au lundi 28 août 2023 inclus.

#### Article 2:

Monsieur Nicolas FOUQUE assurera la conduite des affaires municipales et signera toutes pièces administratives et comptables nécessaires au fonctionnement de la Commune.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'État

- Notifié à l'intéressé
- Ampliation adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Ollainville, le 17 juin 2023

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

Mis en ligne le 18/07/2023 Å 17h09

## REÇU EN PREFECTURE le 18/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-091-219104619-20230717-ARRAG162023

